

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS323

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 733, après la référence :

« L. 5134-126 »,

insérer la référence :

« et au premier alinéa de l'article L. 6222-25 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte de l'Assemblée nationale : erreur de coordination liée à un amendement adopté au Sénat.